



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le

ID : 013-211300058-20261001-04_300926-DE

7300 - L-SD
S²LO



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône**

Marseille, le 07/09/2026

○ PÔLE GESTION PUBLIQUE

Division de l'évaluation domaniale et de la gestion
des patrimoines privés

Pôle Évaluation Domaniale

16 rue borde

13008 MARSEILLE

drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

La Directrice régionale des Finances
publiques de PACA et du département des
Bouches-du-Rhône

à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Delphine RIZZA

delphine.rizza@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 06.25.93.84.82

OSE 2026-13005-59039

DS n°33570152

Commune d'Aubagne

LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : Acquisition amiable d'une emprise parcellaire – La Sicardonne, Aubagne 13400

Par saisine en date du 04/09/2026, vous sollicitez l'avis du Pôle d'évaluation domaniale, quant à l'acquisition amiable d'une emprise de 362 m² à détacher de la parcelle CN 602. La parcelle est à usage de voie publique. Elle sera intégrée au Domaine public.

En outre, le terrain est situé en zone Agricole du PLUi du PLUi du pays d'Aubagne et de l'Étoile.

Sur la base de ces éléments, la valeur vénale du terrain est estimée à 1 085 € HT.

Une marge d'appréciation de 10 %.

La présente Lettre-avis est valable 12 mois.

Pour la Directrice Régionale des Finances publiques et par délégation,
L'Inspectrice des Finances Publiques

OSE 2026-13005-59039